



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance lundi 10 mai 2021 à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, ARMIEL, BONNARD, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et Mmes NUYTENS, DELAPORTE, KRAL, WALBRECQ

Absents excusés : M. NOÉ

Absent :

Procurations : Mme MEYER représentée par Mme NUYTENS, Mme STRAZEL représentée par M. BONNARD,

1- Secrétaire de séance : Mme WALBRECQ

2- Approbation du dernier compte-rendu

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

M. le Maire propose l'ajout d'un point. Celui-ci concernant la cession de cinq bungalows installés à l'ancienne école. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3- agrandissement de la boulangerie- validation et attribution des lots aux entreprises
(délibération 2021-020)

M. le Maire présente le Rapport d'Analyse des Offres suite à la consultation faite pour l'agrandissement de la boulangerie après à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 19 avril 2021 et lancé le 19 mars 2021,

Au vu des critères analysés par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N°1 démolitions, gros œuvre, carrelage, faïence : entreprise LOFFROY pour un montant de 30682.00 € HT,
- Lot N°2 charpente, couverture : entreprise LOFFROY pour un montant de 11460.00 € HT,
- Lot N°3 plâtrerie, cloisons, isolation : entreprise BELVALETTE pour un montant de 12881.34 € HT,
- Lot N°4 menuiseries extérieures : entreprise SBP pour un montant de 5543.44 € HT,
- Lot N°5 électricité, vmc : entreprise FAGARD pour un montant de 2835.51 € HT,
- Lot N°6 plomberie, sanitaire : entreprise BLED pour un montant de 1596.97 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider et de retenir les entreprises sus nommées pour l'exécution des travaux pour l'agrandissement de la boulangerie,
- Décide de fixer le loyer de cet agrandissement à 350 € mensuel, cette augmentation sera effective à la date de livraison des travaux,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision, à prendre toute décision concernant leurs avenants le cas échéant

4- Communauté de Communes du Plateau Picard - pacte de gouvernance
(délibération 2021-021)

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés de Communes dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ce pacte de gouvernance doit être adopté après avis des conseils municipaux des communes membres. Avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Vu la délibération N° 20C/03/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020, établissant la mise en place de la conférence des maires en lieu et place du bureau élargi.

Vu la délibération N° 20C/04/25 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes d'engager un débat visant à élaborer un pacte de gouvernance.




Lors de la conférence des maires du 9 mars 2021, le projet de pacte de gouvernance a été présenté par le Président de la Communauté de Communes, mis au débat puis validé.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Informations de M. le Maire

-  M. le maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux des appartements rue Verte, que le démarrage des travaux de sécurisation de la rue Pennellier devrait commencer le 05 juillet 2021,
-  Expose la demande de l'association Vitourun concernant la course qui aurait lieu le 29 août 2021 pour laquelle l'assemblée donne un avis favorable,
-  Qu'il a été fêté les 100 ans de M. LELEU en présence de M. FONTAINE Patrice, conseiller départemental.

N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole aux membres de l'assemblée :

M. LEFEBVRE : Précise qu'il organise la fête foraine pour le 12 et 13 juin si les conditions sanitaires nous le permettent.

M. LESUEUR : Propose d'effectuer une démarche auprès des propriétaires de chiens et de chats afin de réaliser un fichier, qui nous permettra lors d'une divagation d'un animal de pouvoir prévenir le propriétaire rapidement,

Mme NUYTENS : Informe que pour le prochain flash il faudrait des volontaires pour la réalisation de celui-ci. Les élus lancent des idées d'article. Demande si on prévoit un repas pour la fin d'année pour nos personnes âgées afin de faire une réservation rapidement, Mme Kral répond qu'il faudrait voir cela en réunion de CCAS avant. Il est prévu de réunir les membres de la commission avant fin juin. Demande si le projet d'installation d'un cabinet médical avance, on lui répond que oui, les devis ont été demandés.

M. LE ROY : Dit qu'il faudrait faire des plantations d'arbres et de haies, qu'il faut engager une réflexion. Dit qu'il faudrait organiser un concours de village fleuri pour l'année prochaine,

M. VOGT : Demande si on a reçu un mail de la SMOA concernant le réaménagement des mares, on lui répond que des recherches vont être faites. En attente de visites pour la peupleraie. Propose la plantation d'une haie comestible à la sortie de La Neuville-Roy en allant sur Montiers.

Mme DELAPORTE : Demande pourquoi le bus de vaccination Covid ne vient dans la commune, le Maire répond qu'à la pharmacie, la vaccination est possible. Dit que des automobilistes prennent le sens interdit de la rue Verte. Demande si on pourrait mettre des pots de fleurs pour éviter le stationnement sur les trottoirs. M. Le Roy dit que nous avons fait un arrêté et que c'est aux gendarmes de verbaliser.

Mme WALBRECQ : Dit que la plateforme de tri située rue du Tour de Ville est souvent sale, que les détritiques s'envolent et que les utilisateurs ne savent pas mettre dans les bennes.

M. ARMIEL : Informe qu'il y a un gros nid de poule sur le chemin de terre rue du Tour de Ville. M. le maire répond qu'il s'agit d'un chemin rendu praticable par comblement mais qui s'abîme.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,

La séance est levée à 20 heures 45

M. le Maire rajoute que le prochain conseil municipal pourrait avoir lieu le 7 juin

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté deux délibérations.

| | | | |
|-------------------|--|-------------------|--|
| Thierry MICHEL | | Philippe LEFEBVRE | |
| Thomas LESUEUR | | Edith NUYTENS | |
| Morgan ARMIEL | | Fabrice BONNARD | |
| Lydia DELAPORTE | | | |
| Annyck KRAL | | Patrick LE ROY | |
| Delphine MEYER | | Bertrand NOÉ | |
| Alexandra STRAZEL | | Xavier VAN VOOREN | |
| Nicolas VOGT | | Janina WALBRECQ | |